



## Non restitution depot de garantie

Par **bigbro**, le **15/09/2009** à **14:42**

Bonjour,

Je me permets de vous soumettre ma situation relative à un litige concernant la restitution de mon dépôt de garantie.

J'ai été locataire pendant 5 ans d'un appartement de 25m<sup>2</sup> à Strasbourg. Suite à une mutation, j'ai dû quitter précipitamment mon logement avec préavis réduit à un mois, en laissant un jeu de clés à l'agence gérant ce bien immobilier.

J'ai reçu un premier email de la responsable de l'agence, me faisant savoir que compte tenu d'une forte odeur de cigarette dans mon logement, il faudrait repeindre, à mes frais. Suite à mes protestations (je ne trouve pas aberrant de repeindre un logement au bout de 5 ans, même si il est vrai le logement venait d'être repeint juste avant l'état des lieux d'entrée), cette responsable m'a fait savoir que s'il n'y avait que des traces aux murs, l'agence aurait pris à ses frais la peinture, mais pas dans le cas présent (or, évidemment, au bout de 5 ans, il y a également, évidemment, de légères traces aux murs). Hier cette personne m'a fait parvenir un devis d'environ 750 euros à ce sujet, soit un montant supérieur à mon dépôt de garantie. Pour un logement de 25 m<sup>2</sup>, je trouve cela très largement excessif. Je suis malheureusement dans l'impossibilité d'effectuer les travaux moi-même, ayant été muté un peu en catastrophe...

Je suppose que cette personne a 'le droit pour elle', mais n'ai je vraiment aucun recours compte tenu de la logique obscure qui prévaut dans les explications auxquelles j'ai eu droit ? Que puis-je faire si ce n'est demander des factures pour travaux effectués, et non de simples devis, ainsi que les documents juridiques indispensables (pourriez-vous m'apporter des précisions sur ce point) dans le cas où l'on me demanderait un paiement supplémentaire, outre la rétention du dépôt de garantie ?

J'ajouterai que contrairement à ce qu'un courrier m'annonçait, il n'y a pas eu de pré-état des lieux de sortie sous 15 jours.

La personne se permet en outre le luxe de me demander à quelle date je compte libérer le

logement, dont je suis encore locataire jusqu'au 30 Septembre, un locataire ayant été trouvé dès le 1er Octobre (malgré l'odeur pestilentielle qui est supposée régner dans mon logement, cherchez l'erreur...)

Avec tous mes remerciements,